



h Ecole
ôtelière
d'Avignon
CFACCI
AVIGNON

BAC + 5 ALTERNANCE
EN 2 ANS

MBA – MANAGER DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

NIVEAU 7 CODE RNCP34056

STATUT : ALTERNANT – STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation du top management des établissements d'hébergements touristiques, pour apprendre aux futurs cadres la gestion des affaires, la stratégie commerciale et le management.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le candidat sera capable de contribuer à la conception de la politique générale de l'établissement, de concevoir et déployer la stratégie opérationnelle. Il sera en mesure également d'assurer la gestion financière, le management des ressources humaines, la gestion de la production et de définir la stratégie commerciale.

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir effectué et validé une 3^e année d'enseignement supérieur (180 ECTS) dans le domaine des sciences de gestion/management/marketing, hôtellerie tourisme ou justifier d'une expérience significative dans le secteur hôtellerie restauration. Présélection sur dossier et entretien de motivation. Signer un contrat avec une entreprise.

ÉQUIVALENCES

Passerelle possible en 2^e année pour les étudiants ayant validé 240 ECTS.

Le positionnement effectué par le centre de formation peut donner lieu à un aménagement de la formation, en particulier pour les titulaires d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur ou de bénéficiaires issus d'une certification passée.

DURÉE & ORGANISATION

Cycle de 1 à 2 ans, de 546 heures de cours par an.
1 session par an à partir de septembre.

RYTHME D'ALTERNANCE

2 à 3 semaines en entreprise et 1 à 2 semaines au centre de formation. Cette information est susceptible de varier et n'est fournie qu'à titre indicatif.

DÉBOUCHÉS

Directeur(trice) d'un établissement, Directeur(trice) commercial, Yield manager.

CONTENU

Stratégie de développement, stratégie opérationnelle, pilotage de l'organisation de l'établissement, gestion et yield management, management, marketing et communication, business english.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Cours en présentiel, e-learning, travail en autonomie et projets de groupe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION

Partiels, études de cas, mises en situation professionnelles, présentations orales.

MODALITÉS D'OBTENTION

Contrôle continu et pour clôturer la formation participation à un challenge professionnel.

En cas d'échec à l'examen final, le candidat conserve le bénéfice des notes obtenues égales ou supérieures à 10, pendant cinq ans.

Pour obtenir le titre, organisation d'une semaine de certification pour évaluer via des études de cas et mises en situation professionnelle, l'acquisition des compétences de chaque bloc de compétences associé au titre. Le challenge professionnel rentre dans le diplôme école et dans le titre RNCP. Si vous n'obtenez pas le titre RNCP, mais que vous avez validé l'ensemble des compétences relatives à un bloc, ce bloc de compétences vous est acquis.

ESG ÉCOLES
DE COMMERCE



LES PLUS

- Partenariat avec le groupe ESG Paris
- Formation en alternance
- Visites et mises en situations professionnelles
- Résidence étudiante sur place
- Droit aux APL

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Vous souhaitez vous inscrire dans notre établissement, voici les différentes étapes :

1	2	3	4
Dépôt d'un dossier de candidature en ligne	Étude du dossier complet par le centre de formation	Présentation à un entretien de positionnement sur rendez-vous *	Envoi par mail de la décision d'admission par le centre de formation

* Un test de compétences peut vous être demandé pour valider l'entretien

FORMATION ET HANDICAP

Il existe des possibilités d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Contactez les responsables de formation et/ou les référents handicap afin d'étudier les possibilités d'accueil en formation. Les coordonnées sont disponibles sur cfa.vaucluse.cci.fr/cfacci/handicap

Le campus est accessible aux personnes à mobilité réduite.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

Disponible en téléchargement sur notre site internet cfa.vaucluse.cci.fr

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Consultables sur notre site cfa.vaucluse.cci.fr/indicateurs

TARIF

En alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) le coût de la formation est entièrement pris en charge par les différents organismes de financement.

CONTRATS ET RÉMUNÉRATION

Les informations sont disponibles sur notre site cfa.vaucluse.cci.fr/cfa/alternance



POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE,
CONTACTEZ NOS CONSEILLERS !

OCT2022-V5

L'ALTERNANCE EN BREF

Ce dispositif permet d'alterner des périodes en entreprise et en centre de formation.

Je deviens ainsi salarié d'une entreprise tout en bénéficiant d'une formation et je suis rémunéré(e).

J'obtiens une première expérience professionnelle tout en validant un diplôme ou un titre professionnel reconnu.

Il existe différentes formes d'alternance. Un entretien de positionnement me permettra d'être accompagné(e) pour déterminer mon statut et la solution la plus adaptée à mon projet de formation :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- J'ai de 16 à 29 ans révolus, je peux signer ce contrat de travail.

Le contrat d'apprentissage me concerne également si :

- J'ai 15 ans et j'ai terminé ma classe de troisième
- J'ai plus de 29 ans mais je prépare un diplôme supérieur à celui que j'ai obtenu
- J'ai un statut de travailleur handicapé ou de sportif de haut niveau

La durée du contrat peut varier de 6 mois à trois ans selon le diplôme que je prépare. Avec l'apprentissage, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon ancienneté. Il est compris entre 27 et 100 % du smic mensuel brut selon la réglementation en vigueur.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Je suis âgé de 16 à 25 ans
- Je suis demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- Je suis bénéficiaire de minimas sociaux

La durée maximale du contrat est étendue à trois ans, sous conditions. Avec ce contrat de travail, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon niveau de diplôme. La rémunération est comprise entre 55% et 100% du SMIC selon les grilles de rémunération prévue par la branche professionnelle.

AUTRES DISPOSITIFS D'ALTERNANCE LORSQUE JE TRAVAILLE ET QUE JE SOUHAITE ME FORMER

- La PRO A
- CPF-PTP : projet de transition professionnelle
- CPF : compte personnel de formation



OCT2022-V5